

SYNDICAT DU SUCRE DE LA REUNION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2020

SYNDICAT DU SUCRE DE LA REUNION

SYNDICAT PROFESSIONNEL

SIÈGE SOCIAL : LA BRETAGNE – 40 ROUTE GABRIEL MACE – 97492 SAINTE-CLOTILDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2020

Messieurs les Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat du sucre de la Réunion relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le comité de direction le 10 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

.../...

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

À Saint-Denis, le 14 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes :


SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Guillaume ESPITALIER-NOËL

Bilan Actif

Exprimé en €

ACTIF	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/03/2019
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	23 697	14 170	9 527	6 670
Immobilisations financières	24 630		24 630	24 630
ACTIF IMMOBILISE	48 327	14 170	34 157	31 300
Matières premières, en cours				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	160 359		160 359	12 680
Autres créances				343 470
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	11 823		11 823	15 013
Charges constatées d'avance	17 924		17 924	17 010
ACTIF CIRCULANT	190 106		190 106	388 173
TOTAL GENERAL ACTIF	238 433	14 170	224 263	419 474

Bilan Passif

Exprimé en €

PASSIF	31/12/2020	31/03/2019
Capital social ou individuel		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves, dont achat d'œuvres d'artistes vivants		
Report à nouveau	49 361	49 361
Résultat de l'exercice		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	49 361	49 361
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 828	8 047
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		181 906
Fournisseurs et comptes rattachés	75 314	95 070
Autres dettes, dont comptes courants d'associés	86 760	85 089
Produits constatés d'avance		
DETTES	162 074	362 066
TOTAL GENERAL PASSIF	224 263	419 474

Compte de résultat

Exprimé en €

RESULTAT COMPTABLE	31/03/2020	31/03/2019
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens dont export		
Production vendue de services		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits	873 670	885 910
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	873 670	885 910
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières et approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres charges externes		
Autres charges externes	422 158	505 235
Impôts, taxes et versements assimilés, dont CFE et CVAE	2 150	1 567
Rémunérations du personnel	340 041	277 077
Charges sociales	133 552	98 962
Dotations aux amortissements	2 749	1 898
Dotations aux provisions	4 781	1 138
Autres charges, dont provisions fiscales implantations étranger		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	905 432	885 878
RESULTAT D'EXPLOITATION	(31 762)	32
Produits financiers		
Produits exceptionnels	31 766	1
Charges financières		
Charges exceptionnelles dont amort.souscript. PME innovantes	4	33
Charges exceptionnelles dont amort.exception. construct.nouvelles		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE ou PERTE	(0)	(0)

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Syndicat du Sucre de la Réunion

ANNEXES

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Exercice : 31 mars 2020

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les brevets, concession, licences et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les progiciels ou logiciels sont amortis sur la durée de leur utilisation.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés en mode linéaire, sur la base de la durée d'utilisation envisagée.

1.3 Immobilisations financières

La valeur brute des éléments financiers de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur nette comptable des titres inscrits au bilan est inférieure à la quote-part correspondante des capitaux propres majorée des éventuelles plus ou moins-values latentes.

Les prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur nominale.

1.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constituée le cas échéant afin de tenir compte des difficultés de recouvrement.

1.5 Provisions pour risques et charges

Provisions risques et charges :

La société constitue des provisions dès lors qu'il existe une obligation à la clôture trouvant son origine dans des événements passés et dont l'extinction nécessite une sortie de ressource probable sans contrepartie.

Provisions pour retraite :

La société n'est redevable envers ses salariés d'aucune garantie de ressources complémentaires aux régimes de retraite par répartition servis par les organismes sociaux.

L'entreprise a procédé à un calcul de charge potentielle en retenant l'effectif en contrat à durée indéterminée présent au 31 mars 2020. Le principe de calcul retenu est celui de la méthode PBO (Projected Benefit Obligation) reprenant dans son principe, la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Comptes annuels annexés au rapport
de commissaire aux comptes

2. AUTRES INFORMATIONS

2.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Dans le cadre du contrôle légal des comptes, les honoraires des commissaires aux comptes ont été comptabilisés pour la somme de 5 K€.

2.2 Effets de la crise sanitaire Covid 19

L'environnement global du premier semestre de l'année 2020 est profondément impacté par la crise sanitaire du Covid-19, qui affecte l'ensemble des entreprises.

Le Groupe Tereos est mobilisé pour assurer la sécurité de ses employés et continuer à servir ses clients dans ce contexte. Les environnements de travail et règles de fonctionnement ont été adaptés pour respecter les recommandations des différentes autorités sanitaires, sans que la production des usines ni le fonctionnement du Groupe Tereos n'aient été interrompues.

A ce stade de l'épidémie, des coûts non significatifs ont été engagés en lien avec les réponses apportées pour adapter les conditions de travail.

Par ailleurs, l'environnement économique a été impacté par les mesures de confinement prises dans de nombreux pays. La durée de ces mesures et le rythme auquel elles seront levées seront déterminants pour mesurer l'effet à court terme de cette crise sur les marchés du Groupe. La société a pris en compte ces éléments lors de l'arrêté des comptes et considère à ce stade que la crise n'a pas d'effet sur ses perspectives à moyen terme. La société n'a pas identifié d'autres conséquences sur ses comptes.

3. EVENEMENTS POSTERIEURES A LA CLOTURE

Néant.

Immobilisations

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Acquisition	Cession	Fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains		Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes		
Constructions	18 091	5 606		23 697
Installations techniques, mat., outillage				
Installations générales, agencés divers				
Matériel de transport	24 630			24 630
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	42 721	5 606		48 327

Amortissements

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage industriels	11 421	2 749		14 170
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GENERAL	11 421	2 749		14 170

Provisions et dépréciations

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
<i>Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes</i>				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour pensions, obligations similaires Autres provisions pour risques et charges	8 047	4 781		12 828
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	8 047	4 781		12 828
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	8 047	4 781		12 828
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice		4 781		

Créances et dettes

Exprimé en €

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	300	300	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	160 359	160 359	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	17 924	17 924	
TOTAL GENERAL	178 583	178 583	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	75 314	75 314		
Personnel et comptes rattachés	47 161	47 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 036	34 036		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	5 564	5 564		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	162 074	162 074		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Variation des capitaux propres

Exprimé en €	A NOUVEAU BALANCE	MVTs PERIMETRE	MOUVTS SUR LE CAPITAL			AFFECTAT. RESULTAT	DISTRIBUT. DE DIVIDENDES	VARIATIONS		SOLDE BALANCE
			Augmentation		Réduction			Augment.	Diminut.	
			Groupe	Tiers						
Capital	0								0	
Primes	0								0	
Ecart de réévaluation	0								0	
Réserve légale	0								0	
Réserves statutaires	0								0	
Réserves réglementées	0								0	
Autres réserves	0								0	
Report à nouveau	49 361								49 361	
Résultat N-1	0								0	
Subventions	0								0	
Provisions réglementées	0								0	
TOTAL	49 361	0	0	0	0	0	0	0	49 361	
Autres fonds propres									0	

CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	49 361
RESULTAT DE L'EXERCICE	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	49 361

Détail des autres produits

		31 mars 2020
Appel de cotisations Sucrière de la Réunion	<i>Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes</i>	587 661
Appel de cotisation Sucrierie de Bois Rouge		251 855
Paierie Régionale		26 153
Total		865 669

Charges constatées d'avance

		31 mars 2020
EAP CONSEIL	2 semestre 2020	6 000
ARCHIVES SYSTEMES	01/04/2020 - 31/12/2020	1 424
MEDEF	01/04/2020 - 31/12/2020	6 750
CLUB TOURISME	01/04/2020 - 31/12/2020	3 750
TOTAL		17 924

Ventilation de l'effectif moyen

	31 mars 2020
Ouvriers	0
Employés	1
Techniciens et agents de maîtrise	1
Cadres	5
Total	7

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes